

Représentante

L'Association Alternance étant membre de droit de l'Association Epal, deux de ses administrateurs siègent au Conseil d'Administration de celle-ci.

Les adultes en situation de handicap des séjours adaptés et des loisirs quotidiens sont représentés au Conseil d'Administration Epal par l'association Alternance.

Chaque année, un bilan précis qualitatif et quantitatif des différentes actions d'animation écoulées est présenté par l'Association Epal au Conseil d'Administration Alternance.

En fonction de ce bilan, l'Association Alternance, en lien avec Epal, détermine des thèmes de réflexion. Ensemble, elles mettent en place des Commissions de Travail, associant des administrateurs d'Alternance, des professionnels et des représentants d'Epal et, si besoin, d'autres partenaires. Les propositions qui découlent de ces Commissions sont présentées aux deux Associations.

D'autre part, les administrateurs de l'Association Alternance sont invités, selon des modalités définies en commun, à visiter les séjours de vacances adaptées organisés par l'Association Epal

Enfin, le projet de chaque Sémaphore est accompagné et soutenu par un Comité de Pilotage composé de représentants des Associations Epal et Alternance et de partenaires spécifiques à chaque site.



L'Association Alternance a été créée en 1981 pour prendre la suite de l'Adapei dans l'organisation de séjours de vacances pour les personnes en situation de handicap (enfants-adolescents-adultes), accueillies dans les établissements du Finistère. Jusqu'à l'été 1986, l'association Alternance a organisé, animé et géré en direct ces séjours de vacances.

C'est en avril 1987 qu'est signée la première convention qui précisait les conditions dans lesquelles l'Association Alternance confiait à l'Association Epal la mise en place de ses projets d'animation. Cette étape marque la naissance d'un secteur Tourisme Adapté au sein de l'Association Epal.

Depuis lors, l'Association Alternance, en tant que regroupement des représentants d'utilisateurs - au travers de l'Adapei - et des associations gestionnaires du Finistère*, est, sur le plan déontologique, force de réflexion et de propositions pour l'Association Epal.

(* Association Les Genêts d'Or, Association Kan Ar Mor, Association Les Papillons Blancs, Association Don Bosco, VYV3 Bretagne)

asso.alternance@orange.fr



Représentante des personnes en situation de handicap dans le Finistère



Partir en vacances, un **droit** pour tous!

L'association Alternance est adhérente au Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés



Pour les personnes en situation de handicap, comme pour chacun d'entre nous, la rupture ou l'alternance dans ce qui se vit au quotidien est source de renouvellement et constitue un moyen privilégié d'intégration, de socialisation et d'épanouissement.



Alternance et Epal

Partenariat entre les deux associations qui portent des valeurs communes et œuvrent dans un même but : favoriser l'organisation et le développement de toute formule de vacances et de loisirs pour les personnes en situation de handicap, adultes comme mineurs.

En 2016, les deux associations Alternance et Epal réaffirment leur volonté de continuer à travailler ensemble, tout en prenant en compte de nouvelles actions d'animation. Leur collaboration s'inscrit dans une démarche-qualité. C'est ainsi que, conjointement, elles portent une attention particulière aux évolutions du cadre législatif dans le domaine des vacances et des loisirs adaptés et, plus largement, dans le secteur médico-social.

Les deux associations Alternance et Epal partagent les mêmes conceptions :

- les actions d'animation participent au **bien-être** de toute personne en situation de handicap ;
- les actions d'animation représentent des moments forts de vie sociale et d'**épanouissement** personnel tout au long de la vie ;
- les actions d'animation sont proposées dans des lieux d'accueil pour tous, en favorisant toutes les formes d'**inclusion**.

Les actions d'animation concernées

En 2023, les actions d'animation se déclinent en deux catégories :

Les séjours adaptés :

- **les séjours pour adultes** : le Tourisme Adapté, les séjours pour adultes déficients moteurs et mentaux, l'accueil en familles ;
- **les séjours pour enfants** et adolescents : les Colos adaptées, les Colos en inclusion ;
- **les séjours à la carte**, organisés en partenariat avec des établissements ou des associations, pour répondre à des besoins spécifiques ou des projets particuliers.

Les séjours s'inscrivent dans le projet de vie de la personne et MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Les loisirs quotidiens adaptés :

- **pour les adultes** : les Sémaphores, les GEM (Groupements d'Entraide Mutuelle) ;
- **pour les mineurs** : l'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap dans les structures collectives de loisirs des communes.

Les loisirs quotidiens adaptés sont proposés tout au long de l'année. Ils permettent la création de liens sociaux (sortir de l'isolement, mieux vivre dans la cité). Ils favorisent le maintien ou le développement de l'autonomie.

